

## Interpellation

### **Les employé-e-s de la Commune prié-e-s de ne plus prendre de pauses**

La semaine dernière, une partie du personnel communal a reçu un message pour le moins surprenant laissant entendre que les citoyen-ne-s de la commune de Val-de-Ruz pourraient avoir une image négative de l'administration publique en voyant ses employé-e-s prendre une pause (en prenant l'air ou en fumant une cigarette) devant les locaux publics. Le Conseil communal demande dans cette missive d'adopter une attitude qui ne donne pas de « grain à moudre » aux citoyen-ne-s et qui démontre l'excellence des prestations fournies.

Cependant, aucune indication précise de ces bonnes pratiques et des lieux adéquats pour prendre les pauses n'est incluse dans le message. Dans un deuxième temps, un message rectificatif a été envoyé expliquant que ce message était uniquement destiné aux cadres de l'administration qui devaient ensuite sensibiliser leurs collaborateurs et non diffuser le message largement. Cependant, dans le rectificatif, le message original n'est pas remis en cause. Cette communication a laissé un goût amer à plusieurs collaborateurs/rices qui ont interpellé certain-e-s élu-e-s.

Les bienfaits des pauses ne sont plus à démontrer sur la santé des employé-e-s, leur motivation et leur efficacité. Transmettre un tel message va à l'encontre de ces constatations et donne l'impression que les pauses ne sont pas bienvenues. Or, lorsque ces dernières sont effectuées dans un cadre clair et dans des lieux adéquats, elles ne font que contribuer à la bonne marche de l'administration communale et, dans ce sens, ne devraient pas donner du « grain à moudre » aux citoyen-ne-s.

Suite à cette communication malheureuse, le Conseil communal est prié de répondre aux questions suivantes :

- Quel était le but de cette communication et à qui était-elle destinée ?
- Quelle est la pratique actuelle en matière de pause au sein de l'administration communale ? Comment sont traitées les pauses café et cigarette ?
- Si le souhait du Conseil communal est que les employé-e-s ne sortent pas durant leur pause, des endroits adéquats sont-ils à disposition comme alternative ?
- Dans le rectificatif transmis, le Conseil communal s'excuse d'avoir manqué de clarté dans sa communication. Or, il n'explique pas plus le but de son message ni les effets escomptés. Des indications plus claires des bonnes pratiques en matière de pause et les lieux dédiés vont-elles être transmises ?

Clarence Chollet